

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire Comité départemental Triathlon et Duathlon - Ille-et-Vilaine

25 janvier 2014

Présents :	Andrée VIDIL Alain LOY René LOUESDON Julien GUILLE Sylvain DUCHEMIN Patrick JEHANNO Philippe LEROUX Stéphane ROBERT Philippe LEBRET Hervé DELEPINE Mikaël POGAM	Présidente de la Ligue de Bretagne de Triathlon Président du Comité départemental du Morbihan et CRA Président de Rennes Triathlon Vice-président de Rennes Triathlon Secrétaire de la Ligue de Bretagne de Triathlon – Rennes Triathlon Président de la section Triathlon de l'USC Châteaugiron Membre de la section Triathlon de l'USC Châteaugiron Président de l'ASLC PSA Triathlon Membre de l'Association pour la Promotion Triathlon Rennais (APTR) Président de la section Triathlon de l'ASCR (Asso. sportive des cheminots Rennais) Secrétaire de la section Triathlon de l'ASCR (Asso. sportive des cheminots Rennais)
Absents:	Didier PERIOU Thierry DANJOU Frédéric PASNON Pierrick HAFFRAY David GODEST Alain DAUREU Pierre LE TRAON Jérôme JOURDAN	Président du Club Plein Air Lande d'Ouée Président de l'Espérance Chartres de Triathlon Président du Triathlon Olympique Dinard Président de la section Triathlon de l'Olympique Club Cessonais de Natation Président de Brocéliande Triathlon Président du CNP Redon Président de la section de la Garnison Rennes Triathlon Président de l'ASMR (Municipaux Rennes)
Excusé :	Ali ABDOUL FATAH	Président du Triathlon Côte d'Emeraude
Participation extérieure :	Nicolas MARTIN	Non licencié – Présentation de la section sportive (Section triathlon) ouverte en septembre 2013 au Collège / Lycée Saint-Vincent Providence à Rennes.

Assemblée générale extraordinaire Point de situation sur le Comité départemental 35 – État des lieux – Avenir

Ouverture de séance à : 10h00

Mikaël POGAM est désigné secrétaire de séance.

Assemblée générale ordinaire

Madame Andrée VIDIL précise qu'il n'existe plus de Comité départemental d'Ille-et-Vilaine depuis son arrêt brutal en février 2013. La situation est d'autant plus fâcheuse pour notre département que les trois autres comités départementaux bretons fonctionnent parfaitement bien.

La décision a donc été prise, avec Monsieur Philippe LESCURE, président de la Fédération Française de Triathlon, d'organiser une réunion afin de sortir de cette situation préjudiciable pour les triathlètes de notre département. Il s'agit de la raison pour laquelle tous les clubs brétiliens ont été invités à participer à l'assemblée de ce jour.

Madame VIDIL ajoute que l'objectif majeur de cette assemblée est de recréer une structure pérenne et sérieuse en mesure de défendre efficacement les intérêts du triathlon en Ille-et-Vilaine.

Si, dans l'assemblée, chacun s'accorde sur l'intérêt de cette entreprise, il n'en demeure pas moins que les participants souhaitent que certains points soient éclaircis. Madame VIDIL confirme cette nécessité et convient effectivement que de nombreuses questions restent aujourd'hui encore sans réponse.

Malgré les nombreuses relances (lettres recommandées, mails, déplacements au Crédit Mutuel, etc.) de la Présidente de la Ligue de Bretagne, aucune information sur la gestion des comptes du Comité départemental n'a pu être obtenue. Madame VIDIL n'a pas de procuration sur les comptes du Comité départemental. Il n'est, aujourd'hui, pas possible de connaître l'état des comptes bancaires.

Madame Andrée VIDIL complète ce constat en ajoutant qu'elle a reçu du Comité départemental Olympique et Sportif (CDOS) le montant de la cotisation à régler pour l'année 2013. En somme, si le montant des comptes du Comité départemental n'est pas connu, l'existence (ou pas) de sommes dues (dettes) est également ignorée, déplore-t-elle.

Par ailleurs, Madame VIDIL souligne qu'elle n'a aucune information sur d'éventuelles demandes de subventions. Monsieur René LOUESDON précise qu'une subvention du Conseil général demeure possible. Il ajoute que, dans la mesure où le trésorier du CD35 n'a pas démissionné, celui-ci est toujours en poste. Il doit détenir toutes les pièces comptables.

Madame VIDIL affirme que, à plusieurs reprises, elle a essayé d'établir le contact. Sans succès.

Monsieur René LOUESDON demande si le courrier officiel est toujours adressé au 43, Boulevard de Dézerseul à Cesson-Sévigné. Il ajoute qu'il est important d'aviser toutes les administrations (Conseil général, CDOS, Préfecture, etc.) du changement d'adresse et confirme qu'il faut nécessairement renouer tous les contacts. Par exemple, il est important de prendre rendez-vous avec la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS). Toutefois, nous ignorons si nous sommes toujours adhérents.

Monsieur LOUESDON s'interroge également sur notre position vis-à-vis du bureau des associations de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine. L'organisation du CD35 est-elle toujours conforme aux dispositions statutaires et réglementaires ?

Madame VIDIL considère que la remise en route sera longue. Elle précise toutefois que, malgré l'absence de CD35, aucune action n'est bien évidemment fermée aux licenciés brétilliens.

Monsieur LOUESDON nous informe qu'il y aura une réunion du Centre national pour le Développement du Sport (CNDS), fin janvier. Ce comité peut financer jusqu'à 50% d'une action. Il faut participer à cette réunion.

Madame VIDIL revient sur les relations institutionnelles et confirme qu'il sera obligatoire de « redorer notre blason », particulièrement auprès de la DRJSCS. Toutes les administrations doivent être contactées. Au besoin, Madame VIDIL se propose d'entreprendre certaines de ces démarches. Elle veut que le CD35 reparte sur de bonnes bases.

Madame VIDIL insiste sur l'importance d'avoir une équipe stable pour faire vivre le CD35. Elle souhaite qu'il y ait, si possible, au minimum une personne de chaque club au sein du comité. Il ne faut pas qu'un seul club dirige tout. Tous les clubs, sans exception, petits ou grands, doivent en profiter.

Monsieur LOY précise qu'il existe 13 clubs en Ille-et-Vilaine.

Madame VIDIL et Monsieur LOUESDON estiment le nombre de licenciés autour de 450.

Madame VIDIL explique que relancer le CD35 permettrait notamment de monter une action à plusieurs clubs (stages, épreuves, etc.). Chacun, dans l'assemblée, s'accorde sur les avantages que représente cette possibilité. Monsieur Stéphane ROBERT évoque l'intérêt de son club pour la participation à un stage.

Monsieur LOUESDON explique qu'il faut un représentant au sein de l'Équipe technique régionale (ETR).

Il demande, par ailleurs, si la Ligue pourrait, dans l'éventualité d'un redémarrage du CD35, avancer de l'argent pour les premières actions. Chacun sait que le prêt d'argent (virement de compte à compte) entre associations est illégal. Madame VIDIL précise que, dans le cadre d'une avance, elle n'est pas décisionnaire. La décision reviendrait de droit au comité directeur de la Ligue.

Il est admis qu'une demande d'avance pourrait également être effectuée auprès des institutions mais, en l'absence de relevés comptables sur les dernières gestions, il n'est pas du tout certain que ces demandes aboutissent.

Ainsi, toute l'assemblée convient qu'un audit sérieux doit être réalisé. Seul un état des lieux rigoureux permettra un redémarrage sain.

Monsieur Philippe LEROUX estime que personne n'acceptera de reprendre un comité dont la situation n'est certainement pas saine.

Madame VIDIL déclare qu'elle va demander un audit au comptable de la Ligue. Elle insiste sur l'obligation d'obtenir toute la comptabilité. Sans réponse du trésorier du CD35, une action en justice pourrait être entreprise.

De l'avis de tous, l'existence de problèmes financiers sous-jacents nécessite la réalisation d'un audit sérieux. Sans cette action, il sera très difficile de reprendre le CD35 pour quiconque.

Monsieur LOUESDON demande la raison pour laquelle le CD35 n'est pas sous tutelle conformément à l'article 1.1.2 des Statuts du 8 janvier 2010 : « ... *En cas de défaillance du Comité Départemental dans l'exercice de ses missions mettant en péril l'exercice des missions qui lui ont été confiées par la F.F.TRI. ou L.R.TRI., le Comité Directeur Fédéral, ou, en cas d'urgence, le Bureau Directeur Fédéral, peuvent prendre toute mesure utile, et notamment la convocation d'une Assemblée Générale Départementale, la suspension de ses activités, sa mise sous tutelle, notamment financière, et le retrait de sa délégation.* »

Madame VIDIL explique que Monsieur LESCURE ne voulait pas agir sans avoir préalablement pris l'avis des clubs d'Ille-et-Vilaine.

Monsieur LOUESDON insiste sur le fait qu'il faut absolument faire un état des lieux si nous voulons redevenir crédibles auprès des institutions.

Monsieur Philippe LEBRET dit qu'il faut que le CD35 soit mis sous tutelle de la Ligue et saisir la Fédération.

Madame VIDIL assure qu'elle va adresser un courrier recommandé à Monsieur Philippe LESCURE, auquel elle va joindre le compte-rendu de cette assemblée.

Elle confirme que de nombreuses tentatives ont été effectuées auprès du trésorier. Le constat de ces échecs l'oblige à entreprendre une démarche plus sérieuse.

Madame VIDIL indique les premières actions à mener :

- établir le compte-rendu de cette assemblée extraordinaire ;
- rédiger un courrier pour la Fédération ;
- informer tous les clubs brétiliens de l'évolution de la situation ;
- laisser en l'état le CD35 pour l'année 2014 ;
- autoriser la création d'un groupe de travail sur l'évolution du CD35. Tous les clubs brétiliens sont associés à ce groupe de travail ;
- le lien entre les clubs d'Ille-et-Vilaine se fera par le biais du site Internet du Comité départemental : <http://cd35-triathlon.blogg.org/> ;
- via le site du CD35, la création d'un forum est autorisée. Toutefois, les échanges sur ce forum devront être parfaitement maîtrisés et il ne sera toléré aucun écart et aucune mise en cause personnelle ou collective.

Dans le cadre de la création du groupe de travail, Monsieur Mikaël POGAM explique toute la difficulté de fonctionner avec un groupe autogéré. Il attire l'attention de l'assemblée sur la nécessité d'évoluer au sein d'un groupe, non pas dirigé, mais guidé par une personne dont l'expérience dans le monde du Triathlon est indéniable et dont les connaissances des rouages institutionnels sont avérées. Ainsi, Mikaël POGAM propose que René LOUESDON anime les différents travaux que sera amené à réaliser ce groupe.

Avec l'accord de tous les représentants des clubs présents, l'animation de ce groupe de travail est proposée à Monsieur René LOUESDON. Monsieur Mikaël POGAM insiste sur le fait que, si René LOUESDON acceptait, il ne s'agirait que d'une animation et non, d'une direction.

Compte tenu de l'absence de certains clubs, Monsieur René LOUESDON préfère réserver sa réponse.

Revenant sur la question des subventions, Madame VIDIL précise que tous les clubs peuvent y prétendre. Les clubs qui n'organisent pas d'épreuves peuvent également en obtenir.

Durant l'assemblée, Monsieur Nicolas MARTIN a présenté la section Triathlon Collège / Lycée de Saint-Vincent Providence de Rennes. Tous les éléments relatifs à cette présentation seront diffusés sur le site du CD35. Il a recueilli après son exposé le soutien de Madame VIDIL, et par conséquent de la Ligue, et de l'ensemble des clubs présents. Une large diffusion sera effectuée par chacun.

La séance est levée par Madame Andrée VIDIL, Présidente de la Ligue de Bretagne, à 11h55.

Fait à Rennes le 25 janvier 2014

Andrée VIDIL